

ASSOCIATION BELLERIVE

Siège Social : 3 rue du Cormier – 17100 SAINTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

CABINET AUDIT BASSANT LANGLET ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes- Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes- Rattaché à la CRCC Ouest Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ASSOCIATION BELLERIVE

3 rue du Cormier
17100 SAINTES

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BELLE RIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 19 mai 2025

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale OUEST ATLANTIQUE

Stéphane RENEUVE,
Signataire,



BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	530	530		50
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	530	530		50
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 817	156 125	28 691	40 729
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	15 092	12 188	2 904	3 469
AUTRES	169 725	143 937	25 788	37 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	185 346	156 655	28 691	40 779
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES				454
CREANCES	82 501		82 501	63 147
CREANCES USAGERS ET COMPTE RATTACHES	70		70	
AUTRES	82 431		82 431	63 147
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	280 046		280 046	297 470
DISPONIBILITES	26 772		26 772	29 458
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	216		216	6 676
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	389 535		389 535	397 204
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	574 881	156 655	418 226	437 983

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN

Passif	31/12/2024	31.12.2023
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	103 479	103 479
REPORT A NOUVEAU	125 973	101 681
RESULTAT DE L'EXERCICE	-23 545	24 292
TOTAL FONDS PROPRES (1)	205 907	229 452
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 859	28 168
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	19 859	28 168
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	225 766	257 620
PROVISIONS POUR RISQUES	33 155	25 860
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	33 155	25 860
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	1 920	1 860
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 896	16 046
DETTE FISCALES ET SOCIALES	124 170	125 517
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	10 313	6 660
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 005	4 420
TOTAL DETTES (5)	159 305	154 503
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	418 226	437 983

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 650.00		2 503.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	19 356.09		20 248.20
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		19 356.09	20 248.20
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	653 496.07		682 013.01
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	26.12		623.50
DONS MANUELS	26.12		623.50
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		653 522.19	682 636.51
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	5 727.16		-661.78
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	49 013.62		68 216.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		730 269.06	772 942.45
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	146 671.75		176 720.49
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 004.42		19 223.76
SALAIRES ET TRAITEMENTS	444 617.13		423 972.45
CHARGES SOCIALES	149 155.70		123 624.15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 686.46		13 387.08
DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 295.00		3 607.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	411.50		1 341.68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		779 841.96	761 876.61
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-49 572.90	11 065.84

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 576.26		2 656.08
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 576.26	2 656.08
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 576.26	2 656.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 218.53		604.19
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 353.71		11 060.48
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		21 572.24	11 664.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	120.56		1 094.68
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		120.56	1 094.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		21 451.68	10 569.99

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		756 417.56	787 263.20
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		779 962.52	762 971.29
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			24 291.91
SOLDE DEBITEUR = PERTE		23 544.96	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	75 461.00		75 461.00
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT	2 477.46		1 380.76
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		77 938.46	76 841.76
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	75 461.00		75 461.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	2 477.46		1 380.76
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		77 938.46	76 841.76

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	870 Dons en nature	
860 Secours en nature		870000 MISE A DISPOSITION RUE DU COMIER	75 461.00
860000 MISE A DISPOSITION RUE DU CORMIER	75 461.00	TOTAL (870)	75 461.00
TOTAL (860)	75 461.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 BENEVOLES- INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 477.46
864000 BENEVOLES INDEMNITES KILOMETRIQ	2 477.46	TOTAL (864)	2 477.46
Total charges contributions volontaires	77 938.46	Total produits contributions volontaires	77 938.46

ASSOCIATION BELLERIVE

Siège Social : 3 rue du Cormier – 17100 SAINTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

ASSOCIATION BELLERIVE

3 rue du Cormier
17100 SAINTES

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à SAINTES, le 19 mai 2025

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale OUEST ATLANTIQUE

Stéphane RENEUVE,
Commissaire aux comptes

